

Prix de Genève pour les Droits de l'Homme en Psychiatrie

Au mois de septembre prochain, lors du congrès de l'Association Mondiale de Psychiatrie à Vienne, le Prix de Genève pour les Droits de l'Homme en Psychiatrie sera décerné pour la huitième fois. Mais pourquoi ce Prix existe-t-il et pourquoi la FMPP le soutient-elle ?

Associer la psychiatrie et les droits humains n'apparaît pas évident, bien qu'on ait coutume de dire que le degré de civilisation d'une société peut être évalué non seulement selon le degré de liberté qu'elle accorde à ses citoyen·ne·s, mais aussi selon la manière dont elle traite les plus faibles de ses membres, en particulier ceux·celles souffrant de troubles mentaux.

La Fondation du Prix de Genève a été créée en 1999 à l'occasion des 50 ans de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme dans le but de promouvoir l'équité, l'humanité et les droits humains en psychiatrie. Son Conseil de Fondation est actuellement formé de quatre psychiatres, d'une spécialiste de l'humanitaire et d'un juriste. Tou·te·s travaillent bénévolement pour la Fondation.

La Fondation a créé un Prix, co-financé par la FMPP, qui permet de faire connaître et d'honorer des personnalités ou des associations qui se sont distinguées de façon exceptionnelle dans le domaine de la promotion des droits humains et de la lutte contre la discrimination et la stigmatisation en psychiatrie. Lors de chaque édition, le Conseil de Fondation désigne un Jury auquel participent de droit le·la président·e de l'Association mondiale de psychiatrie et une représentation de la présidence de la FMPP. Actuellement, il s'agit de Fulvia Rota, co-présidente. Parmi les président·e·s du Jury, mentionnons Monsieur Robert Badinter, ancien ministre français de la Justice, Madame Ruth Dreifuss, ancienne Conseillère fédérale, le professeur Luc Ciompi et la professeure Marianne Kastrup, qui a entre autres dirigé le centre national de psychiatrie transculturelle au centre hospitalier universitaire de Copenhague.

Lauréat·e·s du Prix

2000 : « **Geneva Initiative on Psychiatry** » (Pays-Bas). Le prix a été attribué à cette ONG qui n'a cessé de dénoncer et de lutter contre l'usage de la psychiatrie à des fins politiques dans l'ex-URSS et dans d'autres pays, mais aussi pour son travail remarquable de soutien aux malades psychiatriques et aux anciennes victimes des abus psychiatriques. Elle a contribué à réformer la psychiatrie dans les pays d'Europe de l'Est, la menant sur une voie humaniste.

2002 : **Sœurs hospitalières de la congrégation du Sacré Cœur de Jésus** (Bolivie, Libéria, etc.) qui accueillent et soignent les personnes atteintes de troubles psychiques et **professeur Roy Mc Clelland** (Irlande du Nord), auteur de lignes directrices relatives aux droits des patient·e·s.

2005 : **Dr Jorge Pellegrini** (Argentine), victime de la dictature militaire, il a montré un engagement exceptionnel dans la défense des droits humains et dans la réforme des institutions psychiatriques en Argentine.

2008 : **Dr Semyon Gluzman** (Ukraine), condamné à plusieurs années de camp de travail pour avoir dénoncé les traitements psychiatriques forcés des dissident·e·s politiques en

URSS, il a joué par la suite un rôle déterminant dans la réforme des services psychiatriques de son pays.

2011 : **Dr Naasson Munyandamutsa** (Rwanda), pour son travail auprès des survivant-e-s du génocide de 1994, en particulier les enfants, et son engagement dans la reconstruction du réseau de santé mentale du Rwanda.

2014 : **Dr Ka Sunbaunat** (Cambodge), ancienne victime du régime des Khmers rouges, pour avoir développé un réseau de santé mentale respectueux des droits humains. Il est considéré comme le père de la psychiatrie dans son pays.

2017 : **Dr Alejandro Paiz** (Guatemala) et la fondation **Alas**, pour leur engagement contre l'exclusion et la stigmatisation des communautés autochtones des Hauts Plateaux et le développement d'un réseau de soins de santé mentale dans une région qui en était dépourvue.

2021 : **Grégoire Ahongbonon** (Bénin), et l'**Association Saint Camille-de-Lellis**. Après avoir été lui-même hospitalisé en psychiatrie, il a développé un remarquable réseau de soins de santé mentale au Bénin puis dans d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest afin de soigner les malades psychiatriques de façon humaine et respectueuse des droits humains. L'association Saint Camille-de-Lellis, qu'il a créée, a entretemps mis sur pied un vaste réseau pour la santé mentale en Afrique de l'Ouest, et a développé une prise en soins proposant traitement, logement, nourriture, travail ou formation aux personnes concernées. La FMPP lui a consacré un article dans la [newsletter 05/2021](#).

A cause de la pandémie, la cérémonie de remise du Prix avait dû être repoussée. Elle se tiendra donc au mois de septembre prochain dans le cadre du congrès de l'Association Mondiale de Psychiatrie à Vienne. A cette occasion, un diplôme d'honneur sera remis à son épouse, Madame Léontine Sourou Alosse.

Le Prix remis tous les trois ans est doté de 20 000 francs. Le prochain sera attribué en 2024.

Pourquoi la FMPP soutient-elle la Fondation ?

- Elle est indépendante, économiquement et politiquement.
- Elle décerne l'unique prix international dans le domaine des droits humains en psychiatrie.
- Elle défend des idéaux partagés par la FMPP et les psychiatres-psychothérapeutes en Suisse.
- Elle honore des personnalités ou des associations dont l'engagement et les réalisations sont exceptionnels.
- Elle désigne un Jury international formé de personnalités très respectées, qui prennent leurs décisions de façon indépendante du Conseil de Fondation.
- Elle a développé des liens privilégiés avec la FMPP et avec l'Association Mondiale de Psychiatrie qui assure une large audience au Prix auprès de la communauté psychiatrique internationale.